

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération : **2021-03-141**  
OBJET : **MODIFICATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**  
Nomenclature : **5.2.1**

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le quinze mars deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le cinq mars deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE.

**Rapporteur :** Alain ROYER

VU les articles L2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum (le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur).

VU la démission de Madame CABRESIN Florence ; de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale ; notification à l'intéressée de l'acceptation de sa démission par Monsieur le sous-Préfet de Chateaubriant-Ancenis, en date du 03 mars 2021 ;

CONSIDERANT que lors de la démission d'un adjoint, le conseil municipal doit adopter une délibération afin de maintenir ou non le nombre des adjoints,

Dans le cas où le conseil municipal décide que le nombre d'adjoints passe de 8 à 7, les adjoints des rangs 5 à 8 actuellement occuperont les rangs de 4 à 7.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- DE MODIFIER le nombre des adjoints en passant de 8 à 7 adjoints.
- DE DECIDER que les quatre adjoints suivants Madame CABRESIN dans le tableau, remonteront alors d'un rang.

**Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 mars 2021  
Alain ROYER, Maire

Accusé de réception en préfecture  
044-21440200 - 0210315-2021-03-141-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de réception en préfecture : 17/03/2021